Consignes échanges académiques en 2011-2012

A RENVOYER SIGNE/DATE SUR CHAQUE PIED DE PAGE AVANT LE 30 JUIN 2011 :
ISC PARIS – School of Management
Claire Verdier (Consignes OUT 2011 2012)
22 bd du fort de vaux
75017 Paris

Nom : ……………………………………………………………………………
Prénom : ……………………………………………………………………
Promotion : …………………………………………………………………
Pays d'accueil : ……………………………………………………………
Nom université : …………………………………………………………
Période d'échange : ☐ 1er sem. 2011-2012 ☐ 2nd sem. 2011-2012 ☐ Année 2011-2012

Consignes, recommandations et informations importantes à l'attention des étudiants de l'ISC Paris qui participent au PROGRAMME INTERNATIONAL en 2011-2012

RAPPEL IMPORTANT :
Votre sélection vous a été notifiée sous réserve d'acceptation de l'établissement sur lequel vous avez été affecté
Votre départ est soumis à la réussite de votre second semestre.
En cas de non validation, votre départ serait automatiquement annulé.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Attention, la majorité des universités consignent les informations nécessaires aux étudiants internationaux sur leur site Internet (rubrique « Exchange Students » ou « International Relations ») ou dans un Guide de l'étudiant International/Welcome Package qui vous est remis au moment de votre acceptation.
Veillez à en prendre connaissance. Un étudiant averti est un étudiant crédible…
Ne posez pas des questions à l'université d'accueil alors qu'elle a pris le soin de centraliser toutes ces informations à votre intention.

Passeport / Visa	**Soyez en règle avant tout** Un départ à l'étranger est synonyme de démarches administratives que nous ne pouvons pas effectuer à votre place. En fonction de votre nationalité et de votre pays d'accueil, l'obtention d'un visa peut s'avérer nécessaire. Les procédures d'obtention étant longues en général, l'étudiant concerné prendra les dispositions nécessaires longtemps avant sa date de départ. Vous devrez avoir : - un passeport à jour - obtenir dès que possible le visa adapté auprès du consulat concerné Les informations sur ce sujet sont disponibles 24h/24 sur Internet. Renseignez-vous. En effet, si vous n'êtes pas en règle, les autorités de l'immigration locale peuvent vous refuser l'accès à leur territoire. **Carte de séjour :** Dans certains pays, vous devrez dès votre arrivée, demander une carte de résident étudiant (ex. la Norvège). N'oubliez pas de vous renseigner.
Assurance de voyage	**Nous tenons à votre sécurité !** Vous devez impérativement contracter avant votre départ une assurance de voyage de type assistance qui vous couvre durant la totalité de votre séjour pour les risques suivants : hospitalisation, rapatriement, responsabilité civile. Vous devez nous adresser votre attestation d'assurance avant votre départ, avec le numéro d'assistance à joindre en cas de problème ainsi que votre numéro de bénéficiaire. Cette attestation est à fournir dès que vous avez reçu votre lettre d'acceptation officielle. Certains partenaires demandent ce document avec le dossier d'inscription, il est donc préférable d'obtenir ce document EN ANGLAIS. Vous êtes exempté de cette assurance si l'université d'accueil impose de souscrire à sa propre assurance, néanmoins assurez-vous.
Assurance maladie	**Vos remboursements médicaux à l'étranger** En tant qu'étudiant en échange académique à l'étranger, vous êtes toujours considéré comme étudiant de l'ISC Paris et vous devrez obligatoirement comme à chaque début d'année, vous immatriculer et choisir un centre de sécurité sociale étudiante (LMDE ou Smerep). Ceci vous permettra de bénéficier de votre sécurité sociale étudiante au même titre que si vous étiez resté en France.

Date : Signature :

	- En cas de départ dans un pays de l'Espace Economique Européen vous devrez demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre centre étudiant et en fournir une copie au département international. Cette fameuse CAEM remplace les formulaires E111 et E128 qui n'existent plus. - Attention aux pays hors Espace Economique Européen et aux cas particuliers comme le Québec qui nécessitent des démarches particulières. Veillez à respecter les procédures décrites sur le site de l'Assurance Maladie afin que votre sécurité sociale étudiante française puisse fonctionner à l'étranger. Pour vous informer : www.ameli.fr
Votre santé	**Partez l'esprit serein** Avant votre départ, vous devez vous renseigner sur les obligations médicales d'entrée dans le pays d'accueil. En effet, certains vaccins par exemple, peuvent être obligatoires ou vivement recommandés. Plus d'informations sur le site Conseils aux Voyageurs mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fcv

Il vous appartient de connaître avant votre départ vos obligations administratives dans le pays d'accueil.

FORMALITES ACADEMIQUES

Contrat de formation	**Une fois que vous avez officiellement été affecté à une destination, nous devons envoyer un dossier de candidature** **Vos cours sont choisis en accord avec le Département International de l'ISC Paris.** **Avant votre départ, vous recevez un email vous indiquant le nombre de crédits ou de matières que vous devez valider durant votre séjour à l'international.** **En général** **A l'issue de votre échange l'établissement d'accueil édite un « transcript » avec sa notation et l'adresse à l'ISC Paris. A partir de ce bulletin nous nous assurons que vous avez validé le minimum requis. Dans le cas ou l'étudiant reçoit à son domicile son transcript, il doit remettre impérativement l'original au département international.** **Choix des matières :** Si le choix des matières est demandé avant l'échange, il s'agit le plus souvent d'une pré-selection qui sera à confirmer ou modifier sur place. En cas de modifications, celles-ci doivent être soumises à demande de validation au département international de l'ISC Paris avant tout enregistrement définitif. Les règles : - vous partez en 2ème année au 1er semestre : vous devez rester généraliste - vous partez en 2ème année au 2nd semestre : vous pouvez vous pré-spécialiser - vous partez en 3ème année programme simple : vous pouvez vous spécialiser - vous partez en 3ème année cursus long : vous pouvez au choix vous spécialiser ou bien rester généraliste. Afin de choisir vos matières, vous utiliserez le formulaire « Learning Agreement » (= contrat d'études ») et - le cas échéant- la feuille d'inscription spécifique de l'université d'accueil. Le « Learning Agreement » constitue un contrat de formation. L'ISC s'engage à valider les matières qui y figurent, à condition que la moyenne soit obtenue dans chacune des matières et que le volume des cours représente au moins 30 points ECTS par semestre (destination européennes 30 ECTS, destinations hors Europe 15 crédits, certaines destinations ont des crédits aménagés). **En cas de non validation de crédits :** Dès que l'ISC reçoit le bulletin de notes de l'étudiant, nous nous assurons de la validation du semestre. En cas de non validation, l'étudiant est prévenu par email de sa situation et ce dernier doit s'enquérir auprès du partenaire des possibilités de rattrapages et des dates possiles. Les rattrapages éventuels sont organisés par l'université d'accueil sur place uniquement. Si des rattrapages sont possibles, les dates doivent être communiquées au département international afin de s'assurer que celles-ci sont compatibles avec le jury de passage ou de sortie de l'ISC. En cas d'échec dans une ou plusieurs matières, l'étudiant s'expose au risque de devoir redoubler l'année ou de se voir exclu de l'école dans les conditions d'application du Règlement Général et des décisions de jury de passage ou de sortie. Vos cours doivent être validés par le département international. Aussi, vous devez nous soumettre les cours suivis, codes et descriptifs pour approbation avant de commencer vos cours. Si vous vous sentez en difficulté sur place, n'attendez pas, contactez nous rapidement.

Date : Signature :

Contrat de départ	**Un départ implique l'acceptation des obligations liées à la destination d'accueil** (Exemple Toeic >= à 785 points pour, obtention d'une chambre de commerce…) Ces conditions sont stipulées dans les documents « Programme International d'échanges : mode d'emploi » accessible sous MyIsc. Un étudiant qui a été sélectionné sous condition de validation de Toeic doit repasser l'examen et obtenir le score selon une date qui lui aura été communiquée, dans le cas contraire il s'expose à une non validation de l'échange et de son passeport international.
Calendrier académique et dates limites à respecter	**En tant qu'étudiant en échange, vous êtes soumis à deux calendriers académiques** : - le calendrier académique de l'ISC Paris - le calendrier académique de votre université d'accueil. Dès votre acceptation formulée par l'université d'accueil, vous devez veiller à obtenir le calendrier vous concernant auprès de l'établissement qui vous recevra et à être présent à toutes les dates renseignées (journée d'orientation, séminaire d'intégration…). Calendrier académique de l'ISC Paris: L'administration de l'ISC Paris, veille à rendre l'information accessible aux étudiants partis étudier à l'étranger, en centralisant l'information sous MyISC et par le biais de mailings. Vous devrez donc régulièrement consulter votre Intranet. Vous y trouverez : dates de remise de rapports, consignes de rédaction du mémoire, demande de convention de stage, … N'oubliez pas que vous restez soumis aux mêmes obligations académiques que vos camarades restés à Paris (à quelques exceptions près détaillées plus bas).
Contacts	**A l'international, Internet et email sont obligatoires.** En raison des décalages horaires, et pour une meilleure traçabilité de l'information, l'email est le mode de communication privilégié. En cas d'urgence, n'hésitez pas à appeler ! Vous devez donc vous engager à lire et répondre aux emails et signaler tout changement d'adresse sur MyIsc car nous utiliserons cette adresse pour vous joindre. En cas de changement, n'oubliez donc pas de la modifier sous MyIsc. En effet, il se peut que vous passiez à côté d'une information importante sans adresse mail correcte. Remarque : l'ISC Paris procède régulièrement à des mailings collectifs pour vous informer sur un programme de bourse, une date importante ou autre… Si vous utilisez un filtre anti-spam il se peut que notre mail soit considéré à tort comme du spam vu que nous utilisons notre propre serveur SMTP pour l'envoi de la documentation. Dans ce cas, pensez à mettre l'adresse bounces@iscparis.com (qui est l'adresse qui vous enverra la documentation) dans vos adresses de réception autorisées. Vérifiez régulièrement votre dossier courrier indésirable.
Habilitation et suivi du mémoire de fin d'études	Les élèves de 3ème année doivent adresser leur proposition de sujet de mémoire de fin d'études à Monsieur Patrick Marielle, Directeur des Etudes, PAR COURRIEL pmarielle@iscparis.com au plus tard à la date limite publiée sous MyISC, tout en suivant les « consignes de la procédure d'habilitation ». La Direction des Etudes désigne un professeur conseil. Il appartient à l'étudiant d'établir le contact avec son professeur conseil dont les coordonnées seront transmises par mèl par Mme Huet. Par la suite, l'étudiant maintiendra le contact avec son consultant par lettre, fax, téléphone, e-mail, etc. Pour des consultations individuelles, qui sont au nombre de 3 fois 30 minutes, l'étudiant peut convenir de rendez-vous avec son professeur-conseil. **Attention :** le diplôme de l'ISC étant visé par le Ministère de l'Education Nationale, votre mémoire doit être rédigé en français.
Projet professionnel	Pour les participants au Programme International cursus simple de 3ème année (= cursus simple = échange + stage ou stage + échange) partant durant leur troisième année, il n'y a pas de projet professionnel à remettre ni de soutenance. En conséquence, le coefficient du mémoire de fin d'études est de 4.
Soutenance et diplôme	Les informations vous seront communiquées le moment venu par l'Administration 3ème années par des mailings effectués via MyIsc. Attention les soutenances ont lieu en juillet sauf si vous êtes à l'étranger aux dates prévues pour les soutenances auquel cas vous soutenez en septembre.
Rapport final	A la fin de votre séjour, vous allez rédiger un rapport détaillé sur vos études à l'étranger en utilisant le formulaire électronique qui vous sera envoyé, ce compte-rendu est à renvoyer au plus tard un mois après la fin de votre échange.
Rapports intermédiaires	Une fois par mois, vous enverrez mail illustré sur international@iscparis.com pour nous tenir informé de la progression de vos études et votre vie sur place. Les photos numériques sont grandement appréciées ainsi que tout blog.

Vous aurez à votre disposition sur l'intranet de l'école les documents suivants :
Consignes pour le RAPPORT DE STAGE
Consignes pour la DEMANDE D'HABILITATION DU SUJET DE MEMOIRE
Consignes pour le MEMOIRE
Les DATES IMPORTANTES

N'oubliez pas d'en prendre connaissance.

Date : Signature :

OBLIGATIONS DE L'ETUDIANT ET REGLES DE COMPORTEMENT

Comportement	**Vous êtes avant tout un ambassadeur de votre pays et école** En tant que français dans un pays étranger, vous allez être ambassadeur d'un pays, d'une culture et d'une école. Le moindre de vos gestes, de vos propos et votre comportement seront associés à votre nationalité et à votre école. Votre comportement doit donc être irréprochable, aussi bien vis-à-vis des enseignants, des étudiants, qu'envers les membres de l'administration. Tout manquement dans ce domaine entraînera des sanctions immédiates. Par ailleurs, aucune absence ne sera tolérée sauf pour motif valable et justifié. Renseignez vous avant votre départ sur les différences de culture…
Promotion	**Renforcez les liens sur place** Si vous avez été sélectionné pour participer à un programme d'échange, c'est non seulement parce que nous croyons en vous, mais aussi parce que d'autres étudiants avant votre venue et toute l'équipe du département international ont travaillé pour instaurer une relation de confiance. Il est de votre ressort de maintenir et renforcer cette relation et d'informer les étudiants rencontrés sur les programmes de l'ISC Paris. N'hésitez par à inviter des étudiants locaux à venir étudier à l'ISC Paris. L'université sur place, fait souvent appel aux étudiants internationaux pour présenter leur école d'origine lors de « journées internationales ». Ils apprécient que vous veniez avec polo et brochures, même si nous prenons le soin de leur envoyer les supports nécessaires.
Activité professionnelle	**N'oubliez pas votre objectif : des études à l'étranger !** Il est interdit d'exercer une activité professionnelle durant la période d'études à l'étranger. L'alternance est impossible. Vous ne pouvez prétendre travailler sur place pour financer vos études : votre projet de mobilité implique dès le départ l'adaptation à d'éventuels aléas, tout spécialement dans le domaine financier.
Frais de scolarité	**Règlement des frais de scolarité** Un étudiant ne peut pas partir en échange académique s'il n'est pas à jour dans le règlement de ses frais de scolarité. Par la suite, durant l'échange, les frais de scolarité restent intégralement dus à l'ISC Paris. **Cursus long :** Le cursus long consiste à réaliser un semestre supplémentaire en 3ème année et est par conséquent assujetti à l'acquittement de frais de scolarité d'un semestre de plus Deux possibilités : Spécialité du cursus 1 + échange + stage long Echange + spécialité du cursus 2 + stage long

****

En cas de nécessité absolue, vous pourrez joindre le département international aux coordonnées suivantes durant l'été

Michael J. Dolan : mjdolan@iscparis.com
Claire Verdier : cverdier@iscparis.com

ATTENTION : Fermeture annuelle de l'ISC PARIS au mois d'août.

Je soussigné (e), Mlle/M…………………………………………………………………….avoir pris connaissance des ces consignes et je m'engage à les respecter.

Date : Signature :